Activité 1 : Médias et Internet
Individuelle
15 min

1 S'informer, une nécessité pour les citoyens

La démocratie, en donnant le droit de vote aux citoyens et en leur permettant de participer aux décisions publiques, suppose que ces derniers soient en mesure de se faire une opinion. Et, pour ce faire, de disposer de toute l'information nécessaire à la construction de leur jugement.

Les médias contribuent à la qualité de la vie démocratique principalement de trois façons :
– en rendant visibles les problèmes de société et les situations oubliées ou occultées afin de rendre compte du monde dans sa totalité et sa complexité ;
– en faisant surgir les questionnements, les controverses, les conflits et les vrais problèmes de fond. Faire vivre le débat ;
– en exerçant une fonction de contrôle et de surveillance. Sous la Révolution française, un grand journaliste français, Brissot, écrivait : « La liberté de la presse est un des principaux moyens qu'a le peuple pour surveiller, éclairer, censurer ses représentants. »

junior.senat.fr, 2018.

Doc 2 : Charte de déontologie des journalistes

Le droit du public à une information de qualité complète, libre, indépendante et pluraliste, …, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre.

Le journalisme consiste à rechercher, vérifier, situer dans son contexte, hiérarchiser, mettre en forme, commenter et publier une information de qualité.

C'est dans ces conditions qu'un journaliste digne de ce nom :
- exerce la plus grande vigilence avant de diffuser des informations
- défend la liberté d'expression , d'opinion, de l'information, du commentaire et de la critique.
- ne touche pas d'argent dans un service public, une institution ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées.

Extrait de la charte de déontalogie des journalistes

Questions

1- Pourquoi les citoyens doivent-ils s'informer dans une démocratie?
2- Quel est le rôle des médias?
3- Relève les règles que doivent suivre les journalistes pour garantir une information juste

DOC. 1 Une pétition lancée par une élue

Le 9 mars dernier, Madeline Da Silva a lancé sur Change.org une pétition appelant à l'« inéligibilité[1] pour les élus coupables de violences faites aux femmes », déjà signée par plus de 54 000 internautes. « Des femmes ont été victimes d'un homme politique, un homme politique qui a conservé sa fonction. La justice ne peut rien aujourd'hui, mais elle pourra demain. Je veux être l'un de ces maillons, celui qui va pousser, bousculer, interpeller. J'ose croire que ce changement, nous le provoquerons ensemble, tous et toutes.

Engagez-vous, entendez ces voix, regardez ces signatures, pour que les violences faites aux femmes cessent en politique, une seule solution : l'inégibilité pour les élus condamnés pour violences faites aux femmes ! »

D'après M. Da Silva, *Elle*, 3 avril 2017.

1. Qui ne peut être élu.

DOC. 2 Une loi votée suite à une mobilisation sur Internet

8 août 2017.

C'est la victoire ! Nous avons réussi. Bravo et merci à vous tous pour votre mobilisation !

Victoire confirmée

Cette pétition a abouti avec 56 458 signatures !

Notre pétition a permis qu'un amendement soit déposé par Laurence Rossignol et adopté au Sénat à l'unanimité en juillet.

C'est définitif et officiel, les auteurs d'infractions sexuelles ou de harcèlement sont désormais inéligibles !

Cette lutte est encore une fois la preuve qu'une mobilisation citoyenne porte ses fruits !

Continuons à nous mobiliser sur les sujets qui nous tiennent à cœur, n'hésitons jamais à signer, partager, proposer.

Madeline.

Questions

1- Relève les raisons de cette pétition

2- Que réclame cette pétition ?

3- Quels éléments montrent que cette pétition a mobilisé du monde ?

4- Quel a été le résultat de cette mobilisation ?

5- Quel média a été utilisé dans cette affaire et de quelle façon ?